

Grille analyse accords/plans d'action CONTRAT DE GENERATION

ENTREPRISE OU GROUPE		
Raison sociale		
SIREN		
SIRET		
Effectifs		
IDCC		
Appartenance à un groupe		
DOCUMENT DÉPOSÉ	Accord collectif	Plan d'action
Date de signature		
Date de dépôt		
Date d'entrée en vigueur		
Date de fin d'application		
Durée totale ¹ : max 3 ans		
		PV de désaccord
		Consultation du CE ou des délégués du personnel
DIAGNOSTIC PRÉALABLE		
<i>Bilan accords en faveur des salariés âgés</i>		
<i>Pyramide des âges</i>		
<i>Caractéristiques de jeunes et des seniors Dont prévisions départ à la retraite</i>		
<i>Perspectives de recrutement</i>		
<i>Compétences clés de l'entreprise</i>		
<i>Conditions travail des salariés âgés/pénibilité</i>		
<i>Éléments relatifs à l'éga HF/GPEC</i>		
ACCORD COLLECTIF OU PLAN D'ACTION		
Tranches d'âge jeunes		
Tranches d'âge seniors		
Insertion durable des jeunes dans l'entreprise		
<i>Objectifs chiffrés Recrutement de jeunes en CDI</i>		
<i>Modalités d'intégration, de formation et d'accompagnement des jeunes au minimum :</i>		
- <i>Mise en place d'un parcours d'accueil dans l'entreprise,</i>		
- <i>Désignation d'un référent</i>		
- <i>Description des fonctions de celui-ci et éventuellement l'organisation de sa charge de travail ;</i>		
- <i>Mise en œuvre d'un entretien de suivi jeune/responsable/référent</i>		

¹ Cette durée ne peut excéder trois ans.

<i>Perspectives de développement de l'alternance</i>		
<i>Modalités d'accueil des alternants</i>		
<i>Conditions de recours aux stages</i>		
<i>Modalités d'accueil des stagiaires</i>		
<i>Facultatif : Mobilisation d'outils permettant de lever les freins à l'emploi</i>		
Emploi des seniors		
<i>Objectifs chiffrés Embauche de seniors</i>		
<i>Objectifs chiffrés Maintien en emploi des seniors</i>		
<i>Des mesures destinées à favoriser l'amélioration des conditions de travail et la prévention de la pénibilité notamment par l'adaptation et l'aménagement du poste de travail</i>		
2 des 5 actions au choix:		
- <i>Recrutement de salariés âgés</i>		
- <i>Anticipation des évolutions professionnelles et gestion des âges</i>		
- <i>Organisation de la coopération intergénérationnelle</i>		
- <i>Développement des compétences et des qualifications et accès à la formation</i>		
- <i>Aménagement des fins de carrière et transition entre activité et retraite</i>		
TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES		
1 action, notamment :		
- <i>Mise en place de binômes d'échange de compétences</i>		
- <i>Organisation de la diversité des âges</i>		
- <i>autres</i>		
ACTIONS DESTINEES A ACCROITRE LA MIXITE DES EMPLOIS/EGALITE HOMMES FEMMES (// accord égalité professionnelle)		
MODALITES D'ACCES A LA FORMATION		
MODALITÉS DE SUIVI		
<i>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des engagements</i>		
<i>Modalités de publicité de l'accord</i>		
<i>Modalités de suivi et d'évaluation de l'accord</i>		